

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 JUILLET 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la réalisation des petits travaux d'entretien multi-services des bâtiments scolaires;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation les propositions des Sociétés GAPELEC (05000 GAP) classée n°1 et IDEO (38520 LE BOURG D'OISANS) classée n°2 pour le Lot n°2 sont apparues comme économiquement les plus intéressantes pour la Ville de Gap ;

DECIDE

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre multi-attributaire à Bons de commande pour : La réalisation des petits travaux d'entretien multi-services des bâtiments scolaires.

Lot n°2 : Travaux électriques et réseaux dans l'ensemble des écoles de la Ville de Gap avec les sociétés : GAPELEC (GAP) classée n°1 et IDEO (LE BOURG D'OISANS) classée n°2.

Article 2 :

Les bons de commande seront délivrés selon la méthode dites « tour de rôle » où pour chaque bon de commande, le choix du titulaire s'effectue par roulement. Le premier titulaire sera déterminé par l'ordre de classement des offres.

Cette méthode n'engage pas la collectivité sur un minimum de commande par titulaire.

Les seuils de commande pour toute la durée de l'accord-cadre sont :

Lot(s)	Désignation	Seuil minimum pour une année	Seuil maximum pour une année
2	Travaux électriques et réseaux dans l'ensemble des écoles de la Ville de Gap	1 000 €	15 000 €

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter de l'accusé réception de la notification. Il est reconductible 2 fois pour une durée de 1 an et se terminera au plus tard le 04/10/2026.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de l'Education sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 17 JUILLET 2024

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 30/07/24
Publié ou notifié le : 30/07/24

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_07_434
Objet :	MAPA - Accord-cadre multi-attributaire à Bons de commande pour : La réalisation des petits travaux d'entretien multi-services des bâtiments scolaires. Lot n°2 : Travaux électriques et réseaux dans l'ensemble des écoles de la Ville de Gap avec les sociétés : GAPELEC (GAP) classée n°1 et IDEO (LE BOURG D'OISANS) classée n°2.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240717-D2024_07_434-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240717-D2024_07_434-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_15037.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240717-D2024_07_434-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juillet 2024 à 08h59min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juillet 2024 à 08h59min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juillet 2024 à 08h59min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juillet 2024 à 08h59min38s	Reçu par le MI le 2024-07-30

